

Haut débit par satellite : NordNet promet des débits de 20 Mb/s

Business : la filiale d'Orange propose de nouvelles offres pour les exclus de l'ADSL. Si le débit devient enfin confortable (en théorie), les restrictions en téléchargement demeurent.

A l'heure où le gouvernement tente de mettre en place son plan très haut débit pour tous pour 2022, les tenants des technologies alternatives essaient d'émerger. Car on sait bien que la fibre optique ne pourra être déployée partout et que 2% des Français habitent dans les fameuses zones blanches, c'est-à-dire privées d'ADSL.

Dans le catalogue des alternatives à l'ADSL, le satellite est encore loin d'avoir la cote. Cette technologie est souvent épinglée pour son coût, ses contraintes techniques (antenne à installer) et ses débits faméliques.

Mais petit à petit, les spécialistes améliorent leurs offres. C'est le cas de NordNet, filiale de France Télécom qui promet désormais avec l'offre 'Internet Satellite Jet' un accès jusqu'à 20 Mb/s en réception et jusqu'à 2 Mb/s en émission, du téléphone (1 heure d'appels vers les fixes français) et de la télévision HD au sein de la même offre pour 29,90 euros par mois.

Evidemment, ce prix ne prend pas en compte l'achat et l'installation de l'antenne : 399 euros le kit complet, ni celui d'un décodeur pour la TV (à moins d'être déjà abonné à CanalSat ou de posséder un décodeur TNT/satellite).

A partir de 29,90 euros par mois

NordNet nous précise néanmoins qu'il est possible de louer le décodeur (10 euros par mois) et surtout de profiter des subventions pour s'équiper octroyées par de nombreux départements.

Par ailleurs, l'offre reste une nouvelle fois bridée en termes de données téléchargées : 10 Go par mois. Ce qui est beaucoup et peu à la fois. L'opérateur souligne que ce quota ne cesse de s'étoffer. En 2011, il était ainsi de 3 Go par mois.

Pour les utilisations plus intensives (téléchargements importants, vidéos

en streaming...), NordNet propose l'option Abondance qui inclut 30 Go supplémentaires mais avec un débit minimal : 1 Mb/s... De plus, les navigations de nuit, entre 23h et 7h du matin, ne sont pas décomptées du trafic.

Il est à noter que NordNet propose également une offre pour les entreprises et les professionnels. Elle inclut à partir de 54,90 euros par mois, un accès descendant jusqu'à 18 Mb/s, un débit d'émission de 6 Mb/s, un faire use de 20 Go par mois et la téléphonie fixe (avec 1 heure de communications vers les fixes en France). Pour un fair use de 30 Go par mois, le tarif passe à 64,90 euros par mois.

Ministère du Développement durable

Le ministère de l'environnement a été créé en janvier 1971, quand Robert Poujade, sous le gouvernement Chaban-Delmas est nommé ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement. En 2002, le ministère de l'environnement devient le ministère de l'Écologie et du Développement durable, sa première titulaire étant Roselyne Bachelot dans le gouvernement Raffarin 1.

Entre 2002 et 2007, Jean-Louis Borloo fut à la tête de plusieurs ministères, mais a toujours eu la responsabilité de la Ville et de la Rénovation urbaine. Il est ensuite ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat du 19 juin 2007 au 13 novembre 2010.

La création d'un grand ministère par la fusion de deux fonctions historiquement distinctes, l'Écologie et l'Équipement est décidée par le président de la République Nicolas Sarkozy lors de sa prise de fonction. Son but est de créer un grand ministère à confier à un ministre d'État et de respecter ainsi sa signature du « pacte écologique » de Nicolas Hulot qui stipulait la création d'un poste de « vice-premier ministre



3G haut débit

Sylvie Thenard - Fotolia Sylvie Thenard - Fotolia

chargé du développement durable 1 ». Après un court passage d'Alain Juppé, c'est Jean-Louis Borloo qui prend la fonction de « Ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ». Avec la révision générale des politiques publiques, les services déconcentrés se regroupent en Direction départementale des Territoires (DDE, DDAF et services Environnements).

Le 14 novembre 2010, lors de la formation du gouvernement François Fillon de François Fillon, il est rebaptisé « ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement ». Jean-Louis

Borloo quitte le gouvernement, et est remplacé par Nathalie Kosciusko-Morizet. Celle-ci n'a pas le titre de ministre d'État que portaient les précédents titulaires du poste depuis 2007.

Depuis mai 2012, sous la présidence de François Hollande, l'Énergie revient dans le périmètre du ministère qui devient « ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ». En revanche, le Logement est confié à un ministère distinct. Nicole Bricq est alors nommée à la tête de ce ministère. Elle est remplacée par Delphine Batho le 21 juin 2012.

Ministère de l'Équipement

Dans les années 60, le générale de Gaulle modernise l'État, afin d'atteindre ses objectifs de reconstruction de la France. Dans le Gouvernement Georges Pompidou (3), Edgard Pisani est nommé ministre de l'Équipement. Ce ministère est la fusion de l'ancien ministère des Travaux Publics et des Transports (hérité de l'ancien régime et fortement décentralisé), et de celui de la Construction (créé en 1945 et très centralisé). Les dépenses d'investissement de ce ministère couvriront plus du tiers des dépenses en capital de l'État. En 1967 l'administration est constituée en deux directions opérationnelles : la DAFU (aménagement foncier et urbanisme) et la DC (construction) ; et au niveau territorial des directions départementales de l'Équipement. La Loi d'orientation foncière de décembre 1967 permet la maîtrise des sols et de l'urbanisme. Dans les années 70, le ministère (dont les contours varient selon les gouvernements) est chargé de la construction de 27 500 km de routes et de planifier l'évolution de l'urbanisme.

Dans le même temps, l'institution subit de premières critiques à propos de la construction des grands ensembles, ou encore de la prise en compte des questions d'environnements qui s'oppose aux « bétonneurs ». En 1978, le Gouvernement Raymond Barre (3) tente pour la première fois de fédérer urbanisme et environnement avec la nomination de Michel d'Ornano, ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie (mais les Transports restent à part) ; la DAFU devient DUP (Direction de l'urbanisme et des paysages). Cette organisation restera inachevée, à cause de l'alternance de 1981-2.

Logo du ministère de l'Équipement à partir de 1985, les trois flèches symbolisent l'Urbanisme, le Logement, les Transports.

Pierre Mauroy

Le gouvernement Pierre Mauroy (2) fait voter les lois de décen-

tralisation, et les DDE sont mis à dispositions des conseils généraux, seules les routes restent sous la responsabilité de l'État. La direction de l'Architecture fusionne avec la direction de l'Urbanisme et des Paysages, ce qui donne la direction de l'Architecture et de l'Urbanisme (DAU). À partir de ce moment, d'une administration les DDE se transforment en un prestataire de service travaillant pour les collectivités locales. Lors de la cohabitation, le gouvernement Jacques Chirac (2) (où l'Équipement est à nouveau réuni avec l'Environnement) poursuit cette modernisation. Au début des années 90, un système de contractualisation entre l'État et la DDE est mis en place. Dans le même temps, la « politique de la ville » apparaît, mais échappe au ministère, le Grand projet Urbain vise à arrêter toute politique nationale, au profit de la restructuration profonde d'un nombre restreint de sites. Le Gouvernement Lionel Jospin procède à quelques réformes, comme la promulgation de la loi SRU et la fusion entre la DAU et la DHC, qui aboutit à la naissance de la DGUHC (direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction) en mars 1998. Le gouvernement Jean-Pierre Raffarin fait voter la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine en 2003, qui symbolise une rupture dans la politique de la ville. Cette loi privilégie la démolition-construction à la rénovation.

Dans le même temps, une nouvelle étape de la décentralisation transfère la responsabilité du réseau routier aux départements. Ainsi près de 30 000 agents sont transférés les directions interdépartementales des Routes. En 2004, le Logement quitte le périmètre du ministère, et l'année suivante les directions générales sont redécoupées : Routes ; Mer et Transports ; Urbanisme, Habitat et Construction ; Aviation civile ; Sécurité et Circulation routières, Tourisme. Avec le Gouvernement Dominique de Villepin c'est l'Aménagement du territoire qui quitte le ministère, et le terme « Équipement » ne représente plus qu'une tradition.

Déjà évoquée au début des années 90, la fusion entre les DDE et les

Très Haut Débit : vers un New Deal numérique ?



directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) permet de créer les directions départementales de l'Équipement et de l'Agriculture à partir de 2013.

Le très haut débit et la fibre optique

Les réseaux de téléphonie traditionnels, essentiellement en cuivre, ont porté le développement des télécommunications depuis près d'un siècle. Ils ont notamment permis l'avènement du haut débit basé sur une technologie DSL asymétrique mais avec des contraintes fortes dues à l'affaiblissement des lignes limitant ainsi l'accès aux services. Contrairement aux réseaux cuivre la fibre optique offre l'énorme avantage d'être très peu sensible à l'atténuation du signal, et donc du débit, en fonction de la distance parcourue. Les technologies employées aujourd'hui permettent donc de délivrer des débits symétriques (téléchargement aussi rapidement en sens montant qu'en sens descendant) de 50 à 100 mégabits par seconde directement au sein des logements, et bien plus demain. La fibre optique n'est pas une technologie nouvelle et est déjà déployée pour les réseaux nationaux ou internationaux (dits réseaux de collecte).

Il s'agit désormais de déployer jusqu'aux abonnés une nouvelle boucle locale en fibre optique le FTTH (Fiber To The Home), afin que les habitants, les entreprises et les administrations puissent accéder aux services numériques les plus innovants.

Un accès ultra-rapide à Internet

La fibre optique permet des téléchargements nettement plus rapides et confortables. Par exemple, le téléchargement d'un film via une offre légale de vidéo à la demande ne nécessite que quelques secondes avec la fibre optique contre plusieurs minutes avec une connexion ADSL. De même, le temps nécessaire pour déposer des photos sur un site peut être divisé par plus de 100.

La télévision haute définition et en 3D

La fibre optique permet d'apporter chez l'abonné des flux audiovisuels en haute définition (HD) ou en 3 dimensions (3D).

De nouveaux usages

Les débits symétriques importants offerts par la fibre vont permettre le développement d'applications nouvelles comme le télétravail, l'administration électronique la télémédecine. Ces services devraient également favoriser le développement de la télé-éducation. A plus long terme, la généralisation du THD pourrait également permettre le développement de nouveaux services, comme ce fut le cas avec le haut débit.

Des usages simultanés

La capacité de la fibre optique à transporter des débits très importants offre la possibilité aux différentes personnes d'un même foyer de faire des usages simultanés sans contrainte liée au partage des débits. Dans un même logement, il sera donc possible de télécharger un film, tout en regardant la télévision en haute définition sur plusieurs écrans.

Avec la fibre entreprise les zones d'activités économiques seront dotées de nouveaux moyens de télécommunications favorisant ainsi le développement des entreprises qui sont ou souhaitent s'implanter sur le territoire de la CAPS.

Le réseau Scientipolis équipera les zones d'activités du territoire en fibre optique entreprises d'ici à mai 2012.

La société CAPS Très haut débit commercialisera des offres d'accès à la fibre aux opérateurs de télécommunications à l'issue du déploiement

Quelques applications du très haut débit pour les entreprises :

- Le travail collaboratif en ligne, qui permet de partager en temps réel des fichiers, même très volumineux entre collaborateurs situés sur des sites différents mais aussi avec des partenaires ou clients.
- La sauvegarde et le stockage à distance et de manière sécurisée d'importants volumes de données. Une réunion par visioconférence permet aux différents interlocuteurs d'échanger et même de travailler ensemble en temps réel sur des applications partagées dans des conditions optimales sans avoir à se déplacer.
- Les acteurs de la santé échangent et partagent des informations (traçabilité des actions) sur leurs patients (radios, analyses...). Des équipes délocalisées de radiologues, chirurgiens et chercheurs peuvent travailler ensemble à distance, de manière interactive et quasi instantanée...

source WIKIPEDIA

